

Séance du 12 avril 2023

N°071M

L'an deux mille vingt trois, le douze avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame ASSAD Françoise.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme ASSAD Françoise, M. BORDENAVE Jean Jacques, M. CANNERE Jean-Luc, Mme LABAT Laure, Mme LEFEBVRE Valérie, Mme LEPRETRE Claudine, M. LESTELLE Jean-Paul, M. PRAT Didier, Mme STUT Jenny

Procuration(s) :

M. SARASA Sébastien donne pouvoir à M. BORDENAVE Jean Jacques, Mme PRAT Josette donne pouvoir à M. PRAT Didier

Étai(en)t absent(s) :

Mme CHARBONNEAU Agnès, M. DUMONT Loïc, M. KIRCHER Daniel, M. NADAL Pierre, M. SARASA Sébastien, Mme PRAT Josette

Date de la convocation
07 avril 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme LEFEBVRE Valérie

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022**BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que le résultat du compte administratif 2021 doit être repris au budget primitif 2022.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat au budget primitif 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	156 586,17
- un excédent reporté de :	10 920,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	167 506,88
- un excédent d'investissement de :	19 063,39
- un déficit des restes à réaliser de :	7 671,03
Soit un excédent de financement de :	11 392,36

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	167 506,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	63 039,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	104 467,88
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	19 063,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bidos

Le Maire ASSAD Françoise

